



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Commune de Clarensac

PRINCIPES RÉGLEMENTAIRES

1. Introduction

- La présente note de présentation a été établie conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.
- Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales. Il permet de :
 - Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
 - Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
 - Permettre aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de la Commune.
- Il est proposé de :
 - Etudier le contexte international et national et ses conséquences ;
 - Préciser la situation financière de la Commune de Clarensac ;
 - Présenter les projets pour l'année 2026 et leurs répercussions sur le budget.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.1. Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire. Les trajectoires régionales demeurent contrastées : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les États-Unis voient leur croissance ralentir fortement (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que la Chine et l'Inde demeurent des moteurs, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une instabilité accrue des échanges internationaux. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le climat d'incertitude économique à moyen terme.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de +0,6 % en 2025 et de +1 % en 2026.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Prévisions de croissance (PIB volume)

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

Prévisions d'inflation*

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Prévisions annuelles Zone euro	2026
BCE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,9%
OCDE (déc. 2025) - IPCH	+1,9%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,9%

*Les prévisions d'inflation sont mesurées par l'indice des prix à la consommation (IPC) ou, si précisé, par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH).
En France, en 2025 et selon les données provisoires publiées par l'Insee le 7 janvier 2026, les prix à la consommation (IPC) ont augmenté de **+0,9% en moyenne** (+0,9% pour l'IPCH également).
L'inflation définitive pour l'année 2025 sera connue lors de la prochaine parution Insee (le 15/01/2026).

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux. Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs

1.2. Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée. En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +1 %, qui remonterait à +1,4 % en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.3. Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale

Au niveau des taux d'intérêt, le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour autour de 2 % en 2025, sous réserve d'une conjoncture stable. Les taux longs demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3 % pour l'OAT à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.



1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.4. Finances Publiques en 2026

AVERTISSEMENT : Les éléments qui suivent peuvent être remis en cause dans le cadre de la saisine, le 04/02/2026, par le premier ministre, du Conseil Constitutionnel, afin de s'assurer de la conformité de plusieurs dispositifs présents dans la loi de finances 2026.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2023-2027

Le loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2023 à 2027, promulgué le 18 décembre 2023, ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités (soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique et numérique...). La LPFP 2023-2027 inscrivait dans la durée la hausse du soutien de l'État aux collectivités locales, ce projet reconduit l'article établissant la trajectoire des concours financiers de l'État aux collectivités locales sur le quinquennat. Il proposait une trajectoire dynamique des concours financiers, passant de 53,36Md€ en 2023 à 54,78M€ en 2027, mais il semble que le nouveau gouvernement ne confirme pas cette trajectoire.

	2023	2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales	53,36	53,52	54,1	54,58	54,78
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée	6,7	7	7,3	7,5	7,4
Autres concours	46,66	46,52	46,8	47,08	47,38

Pour maîtriser les dépenses publiques, le texte envisageait une croissance moyenne en volume de la dépense publique à 0,6% sur la période 2022-2027.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT NATIONAL

Le LPFP prévoyait notamment :

- la trajectoire de l'ensemble des administrations publiques, avec des dépenses fiscales nouvellement créées qui devront être bornées dans le temps (à trois ans maximum à partir de 2024) ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques centrales, avec un objectif "au plus" de stabilité globale des schémas d'emploi d'ici 2027, donc de possible diminution ;
- une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 30% le ratio entre les dépenses défavorables à l'environnement ("dépenses brunes") et les dépenses dont l'impact est favorable et mixte, entre la loi de finances pour 2022 et le projet de loi de finances pour 2027 (contre 10% dans le projet de loi initial). Les dépenses liées aux mesures de relance sont exclues du calcul ;
- des dispositifs d'aides aux entreprises de l'État qui ne pourront être créés, étendus ou prolongés que dans la limite de trois ans à partir de 2024. Ces aides ne pourront être étendues ou prolongées qu'après une évaluation ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations publiques locales, avec un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 4,8% en 2023 à 1,3% en 2026 et 2027 (hors dépenses non pilotables comme le revenu de solidarité active -RSA) ;
- le cadre financier pluriannuel des administrations de sécurité sociale, avec un pilotage et un bornage dans le temps des niches sociales (à trois ans maximum à partir de 2024), chaque prorogation de niche sociale étant conditionnée à une évaluation ;

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

- l'interdiction (réitérée) pour les organismes divers d'administration centrale (ODAC) de contracter des emprunts de plus de douze mois.

Le dernier rapport de la Cour des comptes souligne une situation contrastée des finances locales françaises.

En 2024, les recettes se sont établies à 258,2 Mds €, en progression de +2,7 % par rapport à 2023, contre +3,4 % l'année précédente. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement de la dynamique fiscale. D'un côté, les impôts directs ont continué de croître, portés par la revalorisation des bases indexées sur l'inflation (+3,9 % en 2024 après +7,1 % en 2023). De l'autre, la TVA, qui constitue la principale recette fiscale des EPCI, est demeurée quasi stable en 2024, freinant ainsi la progression globale des recettes. Les dépenses, quant à elles, poursuivent une dynamique plus soutenue. Elles atteignent 220 Mds € en 2024, en hausse de +4,1 % sur un an. Le bloc communal enregistre la progression la plus marquée (+4,8 %), tirée avant tout par la hausse de la masse salariale. Les charges de personnel représentent le premier poste budgétaire des communes.

Cette évolution divergente entre recettes et dépenses fragilise l'épargne des collectivités. Le taux moyen d'épargne brute s'élève à 14,6 % en 2024, en baisse de -7,5 % par rapport à 2023, atteignant ainsi un montant total de 37,7 Mds €. L'épargne nette s'établit à 20,7 Mds €, en recul de -8,9 %.

Malgré ce repli, l'investissement reste dynamique. Celui-ci est porté par plusieurs facteurs : le cycle électoral, le financement de la transition énergétique et écologique, ainsi que les compétences nouvelles, en particulier dans le domaine des transports pour les régions.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le taux d'autofinancement chute de manière notable, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes. Ces disparités sont particulièrement visibles entre strates de collectivités. Les communes affichent un taux d'épargne brute de 14,8 %, tandis que celui des EPCI atteint 19,7 %. Toutefois, au sein du bloc communal, le nombre de collectivités présentant une épargne nette négative et une capacité de désendettement supérieure à 12 ans est en augmentation. Globalement, la situation du bloc communal demeure favorable, mais certains signaux appellent à la vigilance.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires. S'agissant de la loi de finances 2026, elle prévoit une croissance relativement dynamique de 1% du PIB pour 2026.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.5. Les principales mesures supposées de la loi de Finances 2026 concernant les collectivités locales

📖 La **loi de finances 2026** a été adoptée par le Parlement début février 2026, mais **n'est pas encore promulguée**, car le texte a été **saisi par le Conseil constitutionnel** (notamment sur l'autonomie financière des collectivités) avant publication. Le vote définitif et la publication au *Journal officiel* sont attendus. (statut en cours)

📖 En attendant, une **loi spéciale** a été votée fin décembre 2025 pour permettre la continuité budgétaire en 2026 : elle reconduit à **l'identique** les prélèvements sur recettes (DGF, FCTVA, DCRTP, etc.) de 2025 jusqu'à l'entrée en vigueur du PLF 2026.

L'effort réclamé aux collectivités sera d'environ 2 milliards d'euros en 2026 selon le gouvernement, avec une ponction de 740 millions d'euros au titre du Dilico (pour « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » **dont les communes sont toutefois exonérées**).

La DGF reste stable et n'est pas revalorisée sur l'inflation. Le gouvernement a décidé de la maintenir au même niveau que l'an passé. Elle s'établit comme depuis 2023, à hauteur 27 milliards d'euros.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.5. Les principales mesures supposées de la loi de Finances 2026 concernant les collectivités locales

En parallèle, les **dotations de solidarité urbaine (DSU)** et la **dotation de solidarité rurale (DSR)** progresseront respectivement de 140 et 150 millions d'euros. Cependant, l'enveloppe totale de la DGF étant gelée, les hausses de la DSU et de la DSR seront intégralement financées à l'intérieur de la dotation globale de fonctionnement.

On peut également noter que la **dotation de soutien à l'investissement local (Dsil)**, la **dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** et la **dotation politique de la ville (DPV)** ne fusionneront pas dans un nouveau fonds d'investissement pour les territoires (FIT), comme l'avait imaginé l'exécutif à l'origine. La diminution de 200 millions d'euros de la Dsil prévue au PLF initial semble toutefois maintenue.

Le **Fonds vert** est, lui, une nouvelle fois raboté. Sur le front de la transition écologique, le Fonds vert paie encore un lourd tribut au redressement des comptes publics puisque son budget passe de **1,15 milliard d'euros en 2025 à près de 840 millions en 2026**. Une baisse certes moins forte que prévu, mais qui vient après avoir déjà été divisée par deux en 2025 (passant alors de 2,5 milliards d'euros en 2024 à 1,15 milliard d'euros).

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

1.5. Les principales mesures supposées de la loi de Finances 2026 concernant les collectivités locales

CNFPT : la formation des agents aussi ponctionnée

Autre ponction, celle de plusieurs millions d'euros sur la contribution que les employeurs territoriaux versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), pour la formation des agents. Financé par une cotisation des collectivités correspondant à 0,9 % de leur masse salariale, le CNFPT voit désormais cette enveloppe plafonnée à 397 millions d'euros, le reste revenant à l'État. Ce dernier devrait donc récupérer la bagatelle d'au moins 16 millions d'euros payés par les collectivités pour la formation des agents afin de contribuer à combler son déficit.

CNRACL : L'augmentation importante des cotisations CNRACL se poursuit. Par rapport à leurs cotisations de 2023, ce sont plus de 2,5 Mds€ qui sont mis à la charge des collectivités, alors même que la CNRACL continue de contribuer à la compensation du déséquilibre d'autres caisses : +3 points en 2026, comme en 2025

Concernant le logement, on peut retenir que le budget prévoit la fusion de la taxe sur les logements vacants (TLV) en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zone non tendue, afin de simplifier la fiscalité applicable aux logements vacants.

1. CONTEXTE BUDGETAIRE DANS L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET NATIONAL

En somme, l'ensemble des mesures portées par le projet de loi de finances 2026 appelle les communes à la plus grande prudence dans le cadre de leur construction budgétaire.

Côté **dépenses**, ces dernières vont augmenter mécaniquement par le jeu de l'inflation puis par le biais des différentes mesures comme l'augmentation de la CNRACL

Côté **recettes**, l'inflation ne sera pas compensée par les dotations et les baisses de subvention auront pour effet de diminuer les marges de manœuvre des communes, notamment sur la partie « investissement »

Plus que jamais, une gestion rigoureuse & économe, en bon père de famille, est attendue de la part des décideurs locaux.

ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

La Construction Budgétaire

La construction du budget de la commune de Clarensac doit intégrer les contraintes et impératifs suivants :

- Maintenir un bon niveau de service public que ce soit sur le plan qualitatif et quantitatif
- Confirmer le soutien apporté aux associations et aux plus fragiles
- Continuer les efforts de gestion mis en œuvre depuis le début de ce mandat pour optimiser les ressources municipales
- Conserver un niveau élevé d'épargne brute pour préserver notre capacité de réaliser les investissements nécessaires
- Favoriser les actions et investissements responsables concourant à une plus grande sobriété énergétique
- Tenir compte d'un contexte inflationniste durable et généralisé
- Intégrer les contraintes imposées par l'Etat.

Mise en œuvre d'une politique responsable et ambitieuse

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Elle devra se traduire par la poursuite des efforts menés pour garantir une gestion raisonnée, responsable, et passer par l'affirmation des objectifs financiers généraux suivants:

- La maîtrise des charges de fonctionnement courant en continuant les efforts à la baisse
- La maîtrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées et la qualité de vie au travail
- Le maintien du soutien apporté aux associations en l'adaptant aux spécificités et besoins de chacun
- La stabilité des taux des taxes foncières
- L'adaptation de la tarification des services ne remettant pas en cause l'accessibilité à l'ensemble des services pour tous
- La consécration des excédents budgétaires à l'investissement
- L'optimisation et la recherche de financements extérieurs

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

La structure et la gestion de la dette

La situation financière de la commune de Clarensac au 31/12/25 est saine. Ceci peut être illustré à travers deux ratios financiers de référence : l'évolution de la CAF nette et la capacité de désendettement.

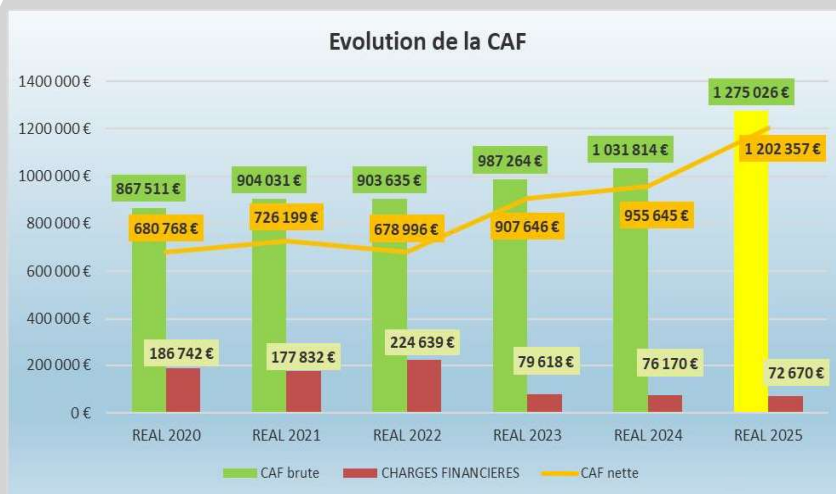
1. L'épargne brute : la capacité d'autofinancement ou CAF

L'épargne représente l'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements.

Cette évolution ne tient pas compte des recettes exceptionnelles car celles-ci ne sont pas des recettes pérennes.

Fin 2025, l'épargne brute de Clarensac s'élève à environ 1 275 026 € soit 291 euros par habitant. La moyenne des communes françaises est de 224 € par habitant en 2023. (4386 habitants)

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT nette 2025 = 24,85 % des recettes de fonctionnement (15,9 % au niveau national)



La structure et la gestion de la dette

2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La Capacité de désendettement à fin 2025 de Clarensac s'établit à 3,62 ans. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

3. Le détail de la dette

Prêteur	En cours	TAUX	Nombre de contrats
SFIL	4 736 017.69	1.50 %	1

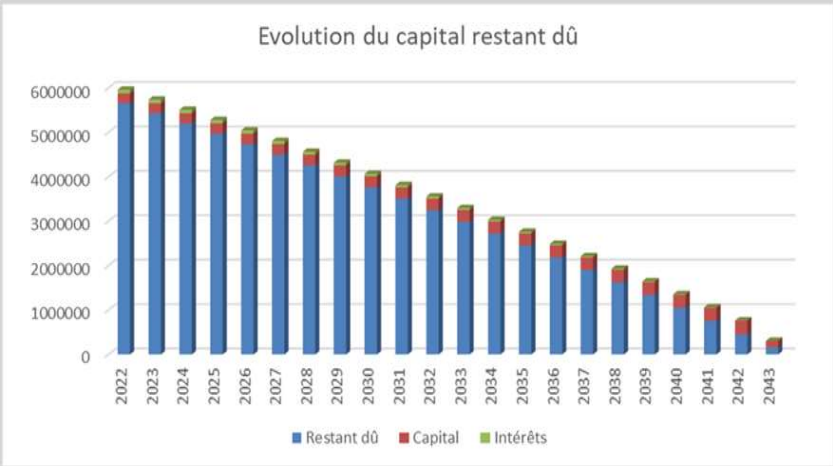
CAPACITE DE DESENETTEMENT 2025= 3,62 ANS

Le coût de la dette (au 1^{er} janvier 2026)

L'encours de dette au 01/01/2026 s'élève à **4 736 017.69€** soit **1 079 €** par habitant.

La structure et la gestion de la dette

4. Profil de l’extinction de la dette



LA SITUATION FINANCIERE DE CLARENSAC

La Situation Financière de Clarensac

LE CONTEXTE LOCAL

Si le contexte de morosité globale pourrait nous conduire au repli, la municipalité fait le choix d'une ville responsable et solidaire en maintenant son niveau d'investissement tout en faisant progresser son niveau de services au public.

Soutenir et renforcer la cohésion sociale, préparer l'avenir en réalisant les investissements qui préparent la Ville de demain, demeurent l'ambition.

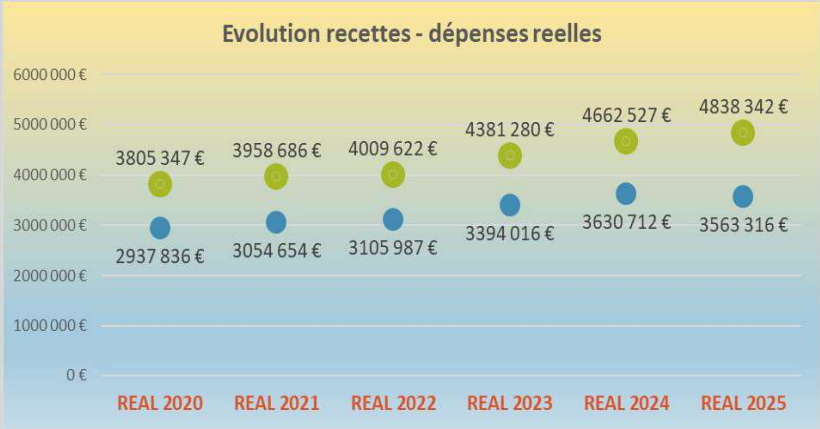
Aussi, grâce à un pilotage vertueux, la commune de Clarensac conserve une situation financière saine, qui lui permet, malgré un contexte budgétaire contraint et incertain, de poursuivre le projet de mandat, en matière d'adéquation de l'offre de services publics aux besoins de la population, notamment au travers de la réalisation d'investissements structurants au service des politiques publiques .

En effet, la commune, grâce à une politique reposant sur une maîtrise des dépenses et une optimisation des recettes, a pu limiter les effets de la conjoncture. Ces efforts ont permis d'obtenir des ratios en matière d'évolution des dépenses et des recettes plus favorables que les moyennes nationales

La Situation Financière de Clarensac

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Depuis 2020, l'écart entre les recettes et les dépense se stabilise à hauteur de 1 000 000 €. Il est de 1 275 000 € en 2025 en raison de la baisse des dépenses.
Cet écart permet à la commune de dégager une marge de manœuvre conséquente à destination de l'investissement .



Section fonctionnement : les dépenses

Des dépenses stabilisées

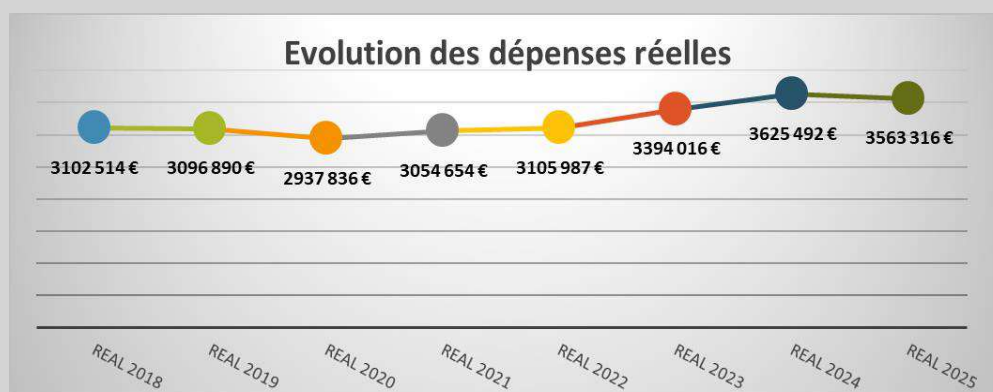
Section fonctionnement : Les dépenses

- En baisse de 67 367 € (- 2%) par rapport à 2024.
- L'exercice 2025 se situe à un niveau très légèrement supérieur à la moyenne des dépenses des 10 dernières années.
- L'année 2025 a connu une baisse des dépenses à caractère général (011) de 122 144 € soit 10,6 % par rapport à 2024.
- Les charges de personnels (012) ont augmentés de 59317 € soit 3,1 %
- Les autres charges de gestion courante (065) ont connus une hausse de 2 % en prenant en compte la hausse de la contribution au service incendie (**107 753 € au lieu de 101 000€ en 2024**)
- Les charges financières (066) baissent grâce notamment à la restructuration des prêts effectuée en cours d'année 2021.
- Par ailleurs la dépense liée à la pénalité SRU (014) pour manque de logements sociaux s'élève à 42 724 €

Section fonctionnement : les dépenses

Des dépenses stabilisées

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



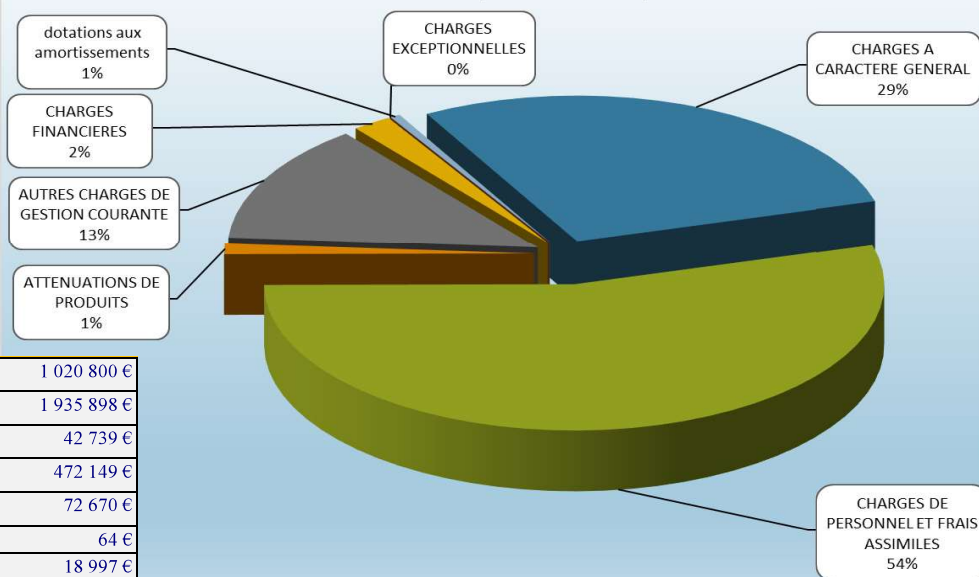
REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025
3 102 514 €	3 096 890 €	2 937 836 €	3 054 654 €	3 105 987 €	3 394 016 €	3 625 492 €	3 563 316 €

Section fonctionnement : les dépenses

	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025
CHARGES A CARACTERE GENERAL	783 964 €	772 103 €	659 204 €	800 928 €	922 298 €	963 102 €	1 142 944 €	1 020 800 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 846 718 €	1 850 710 €	1 796 961 €	1 774 771 €	1 798 104 €	1 853 631 €	1 871 361 €	1 935 898 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	37 278 €	38 667 €	34 192 €	47 090 €	50 783 €	51 610 €	48 856 €	42 739 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	274 249 €	280 049 €	292 671 €	323 995 €	243 077 €	445 621 €	462 803 €	472 149 €
CHARGES FINANCIERES	160 265 €	155 336 €	150 626 €	107 310 €	83 015 €	79 618 €	76 170 €	72 670 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 €	25 €	4 182 €	560 €	8 709 €	435 €	179 €	64 €
Dotation Amortissements							23 180 €	18 997 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 102 514 €	3 096 890 €	2 937 836 €	3 054 654 €	3 105 987 €	3 394 016 €	3 625 492 €	3 563 316 €

Section fonctionnement : dépenses

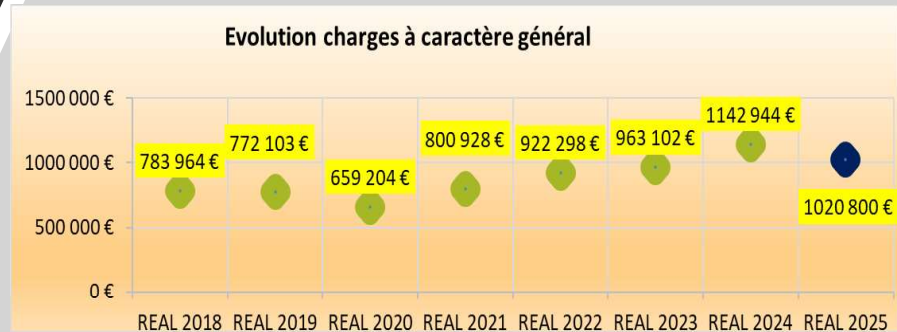
Fonctionnement : répartition des dépenses 2025



CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 020 800 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 935 898 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	42 739 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	472 149 €
CHARGES FINANCIERES	72 670 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	64 €
dotations aux amortissements	18 997 €
Total des dépenses réelles fonctionnement	3 563 316 €

a. Les charges à caractère général

- Les charges à caractère général, constituées des frais généraux (électricité, eau, gaz, ménage, etc...) et des dépenses d'intervention des services municipaux (fournitures, prestataires extérieurs, etc...) ont baissées de de 122 144 € soit de 11% par rapport à 2024.
- Les hausses concernent principalement les fournitures d'entretien, les contrats de prestation de services, l'entretien des voiries, les frais de formation, les fêtes et cérémonie, les transports collectifs, les frais de nettoyage des locaux.
- Les baisses constatées : les achats de prestation de service, eau et électricité, carburant, bâtiments public et réseaux, les honoraires, les receptions , les divers, la maintenance, fournitures d'entretien,



Les charges de personnel :

- Le taux moyen d'administration des communes de 3 500 à 5 000 habitants est de 12,6 agents (EQTP) pour 1 000 habitants soit environ 50 pour 4 000. (DCG)
- Les charges de personnel ont connues une augmentation de 3,1 % pour l'exercice 2025 (59 000 €).
- Cette progression est correcte compte tenu notamment de l'impact, en année pleine, des mesures règlementaires intervenues en cours d'année 2025
- La hausse des cotisations et charges sociales (+ 76 520 €) dépasse largement l'augmentation totale des charges de personnels.
- Ce budget se caractérise par une baisse du volume de la rémunération principale des titulaires et une augmentation quasi équivalente de la rémunération des non titulaires (64111-64131) comme en 2024
- Les cotisations obligatoires ont augmentées de plus de 10% depuis 2021 pour atteindre environ 570 000 € soit 26 % de la masse salariale.

Les charges de personnel :

- La mise en place des tickets restaurant dans la cadre de la qualité de vie au travail pour une somme de 35 000 € environ
- Le Glissement-vieillesse-technicité GVT positif (augmentation de la **masse salariale** de N+1 par rapport à N qui correspond aux majorations automatiques, du salaire ou de la prime d'ancienneté, dues au passage du temps.)
- Par ailleurs, d'autres éléments doivent être pris en compte :

1- Pour améliorer la reconnaissance de l'engagement des agents et de leur manière de servir :

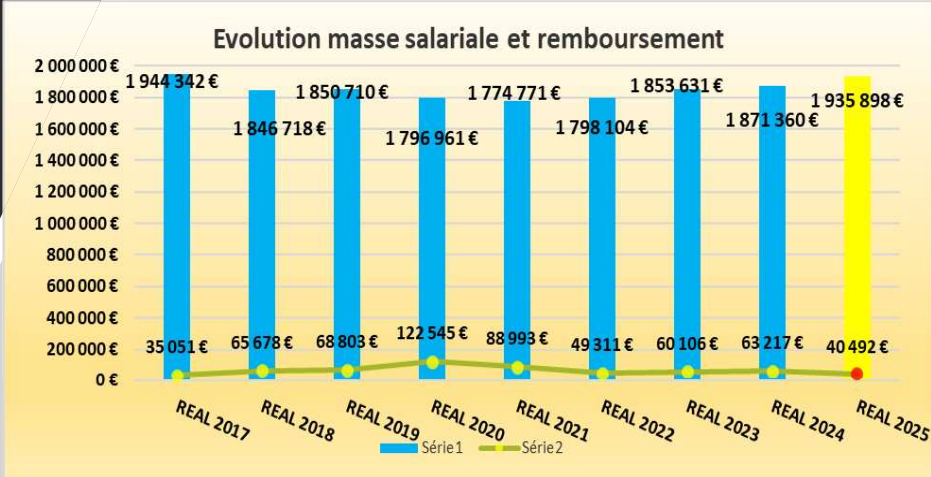
- Les indemnités liées aux fonctions sont réexaminées
- L'attribution du Complément Indemnitaire Annuel continue à être attribué sur la base de l'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent.

2- Le recours à l'externalisation de certaines compétences est en baisse.

Les charges de personnel

La masse salariale

- En 2025, les charges de personnel ont légèrement augmentées de 59 000 € soit de 3,1 %
- Les charges de personnel représentent 56 % des charges réelles de fonctionnement



ANNEE	REAL 2017	REAL 2018	REAL 2019	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025
CHARGES DE PERSONNEL	1944342	1846718	1850710	1796961	1774771	1798104	1853631	1871360	1935898
ATTENUATIONS DE CHARGES	35051	65678	68803	122545	88993	49311	60106	63217	40492

Les charges de personnel

- **état des POSTES (CDI, CDD et contrats aidés inclus)**
- La commune de Clarensac compte au 01/01/2026 45 postes ouverts :
 - 34 fonctionnaires (2 postes vacants)
 - 11 contractuels (7 permanents et 4 non permanents)
- 3 fonctionnaires sont en disponibilité (pas comptabilisés)

Evolution des postes

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Catégorie A	1	1	1	1	1	1	1
Catégorie B	6	6	6	6	5	5	4
Catégorie C	43	38	38	38	37	39	40
TOTAL	50	45	45	45	43	45	45

Les charges de personnel : répartition par service

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

ANNEE 2025

	Service administratif		Service Technique			Service Enfance-Jeunesse			Police	TOTAL
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Disponibilité ou vacant	Titulaire	Contractuel	Disponibilité	Titulaire	
Catégorie A	1									1
Catégorie B	2		1			1			1	5
Catégorie C	4	1	9	1	4	13	2	1	4	39
										45

Titulaires: 36
Contractuels : 4
Disponibilités : 5

ANNEE 2026

	Service administratif		Service Technique			Service Enfance-Jeunesse			Police	TOTAL
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuels permanents	Contractuels non-permanents	Titulaire	Contractuels permanents	Contractuels non-permanents	Titulaire	
Catégorie A	1									1
Catégorie B	2		1			1				4
Catégorie C	3	1	8	1	2	13	5	2	5	40
										45

Titulaires: 34
Contractuels permanents : 7
Contractuels non-permanents : 4

45 dont 2 postes vacants à la police municipale, soit 43 agents présents réellement
4 agents sont des postes non permanents
sont pas comptabilisés : 3 agents en disponibilité

Autres charges de gestion courante :

Atténuation de produits

- Le prélèvement pour 2025 dans le cadre de la carence en matière de logements sociaux pour un montant de 42724 euros est en baisse par rapport à l'année précédente (-6132 €)

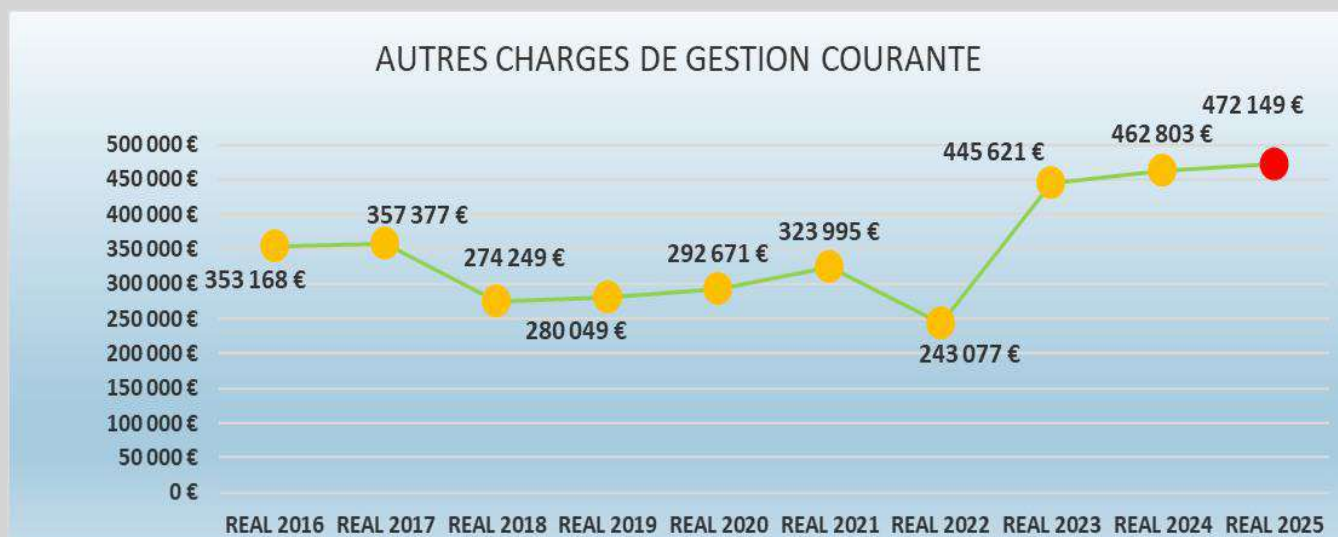
Autres charges de gestion courante :

En augmentation de 9346,17€ .

Ce poste comprend principalement les indemnités des élus (stable), la participation au SDIS (+ 6617 €) en hausse permanente depuis 10 ans (atteint 108 000 €), l'externalisation de l'animation des centres de loisirs (80 000€, en baisse de 30 000 €) et de la crèche,

L'enveloppe destinée aux associations sportives et culturelles est stable (34000 €)

Autres charges de gestion courante :



Section fonctionnement : les recettes

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception en préfecture : 27/02/2026

Des recettes en légères hausse depuis trois années

Ces recettes permettent de financer le fonctionnement de la commune.

L'État assure le recouvrement des impôts locaux par l'intermédiaire des services de la DGFIP. Les services de l'État traitent également les nombreuses réclamations, gracieuses et contentieuses, qu'entraînent les impôts directs locaux.

La fiscalité indirecte locale est quant à elle recouvrée par la DGFIP pour les droits de mutation et par la Direction générale des douanes pour la TIPP. En contrepartie, l'État prélève au titre des frais de gestion de la fiscalité locale 8% d'impôts supplémentaires qui viennent s'ajouter au produit des impositions locales (article 1641 du Code Général des Impôts).

Section fonctionnement : recettes

Des recettes en légère hausse depuis trois années

Les recettes 2025 ont augmentées de d'environ 3,8 % pour atteindre **4 844 748,78 €** (+ 175 000 €)

Cette augmentation est principalement due à:

- Augmentation des produits des services, du domaine et ventes diverses de **49 000 €**, avec une augmentation des redevances et droits des services périscolaires de **44 000 €**, des redevances d'occupation du domaine public de **7500 €**
- Augmentation des recettes de la fiscalité locale 169 000 € (impôts directs locaux)
- Augmentation de la dotation et participation de **160 000 €**

A contrario :

- Baisse de recette des impôts et taxes de 124 000 € (Fonds de péréquation des ressources communales)
- Baisse de recette des produits spécifiques de 104092 €

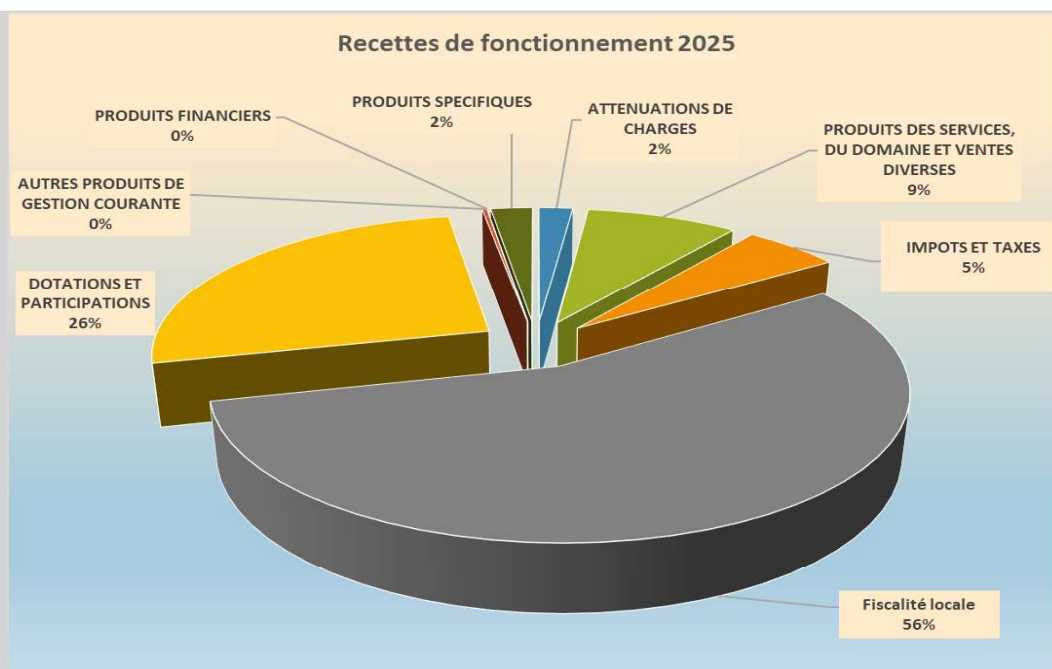
Section fonctionnement : recettes

Suivi des recettes

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

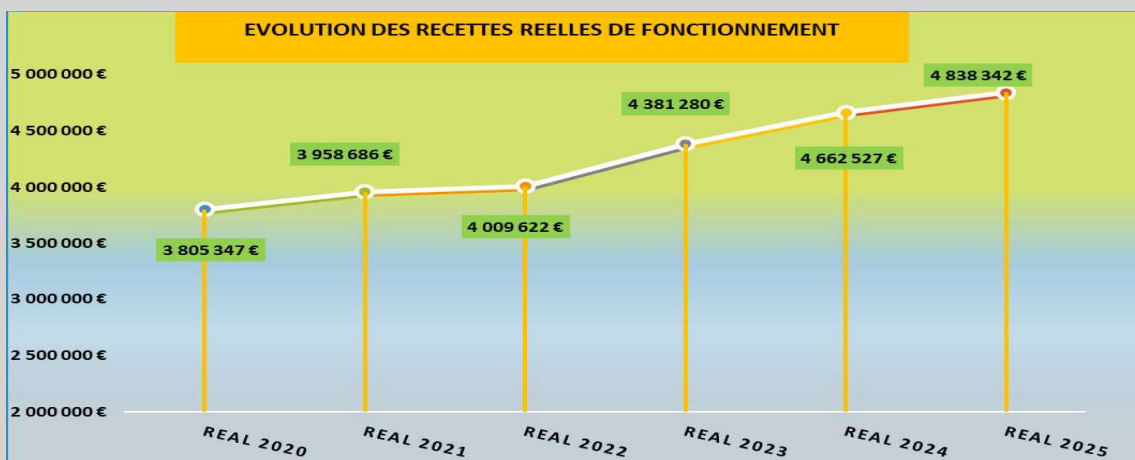
	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025
ATTENUATIONS DE CHARGES	122 545 €	88 993 €	49 311 €	65 025 €	91 626 €	75 533 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	178 995 €	290 613 €	266 734 €	349 247 €	397 971 €	446 779 €
IMPOTS ET TAXES	2 298 096 €	2 445 558 €	2 467 781 €	2 689 705 €	2 837 142 €	2 882 181 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 194 324 €	1 123 920 €	1 219 802 €	1 250 948 €	1 214 006 €	1 373 578 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 386 €	9 596 €	5 990 €	14 541 €	12 210 €	37 752 €
PRODUITS FINANCIERS		4 €	4 €	0 €	0 €	
PRODUITS SPECIFIQUES				11 816 €	109 571 €	4 108 €
REPRISES SUR AMORTIS						18 413 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 805 347 €	3 958 686 €	4 009 622 €	4 381 280 €	4 662 527 €	4 838 342 €

Section fonctionnement : recettes



Section fonctionnement : recettes

Recettes de fonctionnement : une augmentation de 3,8 % en 2025



a. Produits des services et du domaine

Les recettes des produits et services du domaine ont augmentées de 49 000 €.
La fréquentation des services municipaux périscolaires et extra scolaires se stabilise.

Les tarifs d'accès aux services municipaux périscolaires et extra scolaires sont restés stables .

Les recettes ont plus que doublées par rapport au début de mandat.

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

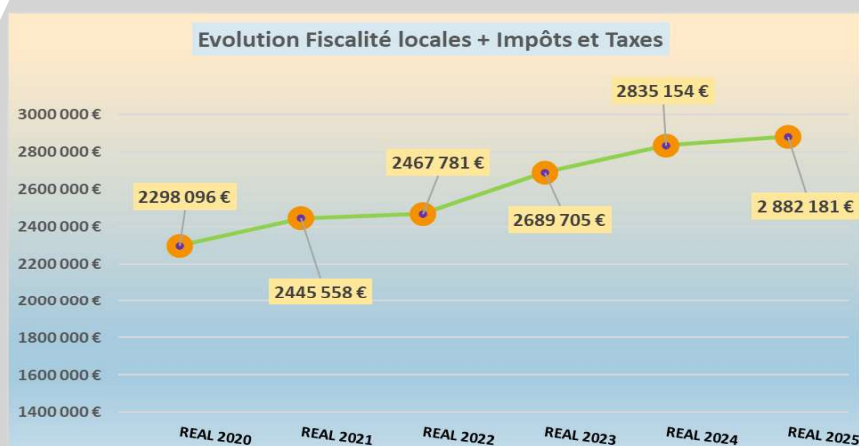
EVOLUTION PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES



b. Produits de la fiscalité directe

Produits des Impôts et taxes + Produits de la fiscalité locale

- En application des engagements politiques pris, les taux d'imposition 2025 n'a pas subi d'augmentation de la part communale.
- Taxe d'Habitation (TH) : 16.36 %.
- Taxe Foncière sur Propriétés Bâties (TFPB) : 30 %.
- Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 70 %.
- L'augmentation de 3,8 % est essentiellement liée à l'application du taux d'inflation du prélèvement des impôts locaux
(+ 175 816 €)



Produits de la fiscalité directe

En maintenant le taux d'imposition de 2008, Clarensac n'est pas la commune qui prélève le plus par habitant

	Les impôts sur les ménages : la Vaunage			
	€/habitant Clarensac	€/habitant Caveirac	€/habitant Langlade	€/habitant St Côme et Mar
Taxe d'habitation	11 €	11 €	15 €	18 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	523 €	605 €	600 €	454 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	6 €	6 €	11 €	38 €
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	540 €	622 €	626 €	510 €

Source : Jdn budget 2024

Dotations et participations

- Les dotations qui composent la DGF peuvent être dissociées en deux catégories : les dotations forfaitaires et de compensation d'un côté, et les dotations de péréquation de l'autre.
- La dotation forfaitaire des communes prend en compte la population locale. Une réponse ministérielle a reconnu ainsi que la persistance, au sein de la DGF, de composantes figées et historiques peut aboutir à attribuer à des communes aux caractéristiques aujourd'hui largement semblables des niveaux de dotations différents.
- La dotation forfaitaire évolue aussi spontanément, avec la croissance de la population, les mouvements d'intercommunalité ou les créations de communes nouvelles.
- Les dotations de péréquation visent à garantir à toute collectivité une possibilité de développement local, dans le cadre de son autonomie financière, c'est-à-dire compenser les disparités qui relèvent de l'histoire ou de la géographie sans interférer avec celles qui résultent de l'exercice de la libre administration.

Dotations et participations

- Pour autant, les dotations de la DGF répondent à des principes communs :

Le comité des finances locales (CFL) est associé à la répartition de la DGF ;

Les montants doivent être communiqués aux élus chaque année pour le 31 mars, dans la perspective du vote des budgets locaux (les budgets primitifs doivent être adoptés le 15 avril au plus tard), et sont mis en ligne sur le site internet de la direction générale des collectivités locales (DGCL) ;

La DGF est calculée à partir d'une trentaine de critères de ressources et de charges.

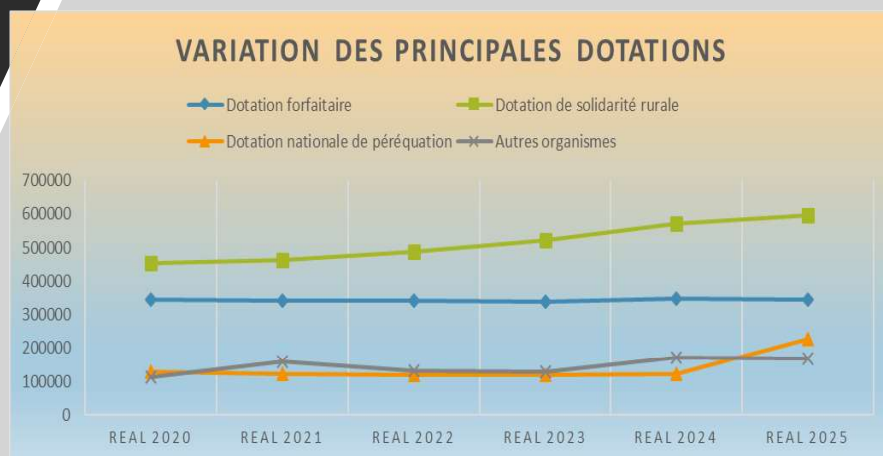
Ces critères sont de nature :

- démographique (population, nombre d'enfants) ;
 - sociale (nombre de logements sociaux, quartiers prioritaires de la politique de la ville) ;
 - financière (potentiel financier, effort fiscal) ;
 - physique ou géographique (superficie, classement en zone de montagne, longueur de voirie) ;
 - administrative (qualité de chef-lieu de canton ou d'arrondissement, classement en zone de revitalisation rurale).
- L'ensemble de ces critères visent à caractériser la diversité de situation des collectivités, tout en étant suffisamment fiables pour faire l'objet d'un recensement et de comparaisons à l'échelle nationale.

c. Les dotations et participations

Les dotations et participations

- Pour 2025, la Dotation forfaitaire (DF) de la commune a légèrement diminuée de 1757€
- Quant aux dotations de solidarité, composées de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), elles ont augmenté d'environ 128286 € par rapport à 2024.



3. Section **investissement :** **les dépenses**

Entre 2020 et 2025 la commune a dépensé
9 161 508 € en dépenses d'équipement.

Cela représente une dépense de 1 526 918 € en
moyenne par an avec un taux moyen de subvention de
25% .

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Les dépenses d'investissements :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception en préfecture : 27/02/2026

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Immobilisations incorporelles (20)	32 491 €	24 490 €	39 733 €	9 504 €	37 340 €	9 646 €
Subventions d'équipement (204)			530 072 €		356 085 €	137 808 €
Immobilisations corporelles (21)	68 414 €	218 976 €	248 968 €	1 192 595 €	468 160 €	592 302 €
Travaux en cours (23)	710 588 €	1 480 544 €	666 296 €	246 305 €	893 043 €	964 805 €
Total dépenses d'équipements	811 493 €	1 724 010 €	1 485 069 €	1 448 404 €	1 754 628 €	1 704 561 €
Subventions obtenues	193 983 €	468 798 €	283 692 €	220 025 €	574 374 €	220 545 €

Les dépenses d'investissements :

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception en préfecture : 27/02/2026



Les dépenses d'investissements :

Détail des dépenses d'équipements

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception en préfecture : 27/02/2026

16 Emprunts et dettes assimilées		21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Emprunts et dettes assimilées	234 959 €	Terrains nus	28 809 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Autres agencements et aménagements	27 998 €
Frais d'études	7 228 €	Bâtiments scolaires	24 719 €
Autres frais (insertion...)	2 418 €	Bâtiments culturels et sportifs	1 448 €
Subventions d'équipement versées		Equipements du cimetière	16 848 €
23 IMMOBILISATION EN COURS		Autres bâtiments publics	99 174 €
2313 CONSTRUCTIONS		Bâtiments publics	45 920 €
Constructions	0 €	Autres constructions	10 424 €
2315 TRAVAUX		Réseaux de voirie	75 478 €
matériel et outillage techniques	964 805 €	Installations de voirie	65 266 €
Total immobilisations en cours	964 805 €	Matériel roulant	11 400 €
		Autre matériel technique	9 765 €
		Autres installations, matériel et outillage techniques	17 614 €
		Matériel informatique scolaire	1 737 €
		Autre matériel informatique	28 094 €
		Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 469 €
		Autres matériels de bureau et mobiliers	18 729 €
		Autres	103 410 €
		Total	592 302 €

3. Section investissement : les recettes

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Section investissement : les recettes

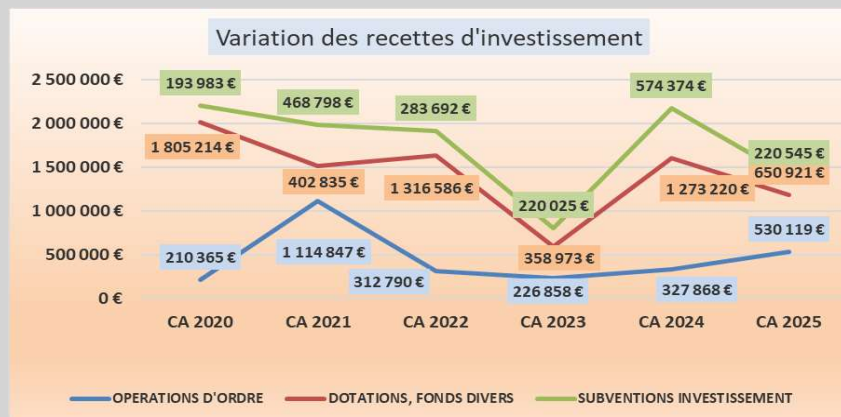
Les recettes de la section d'investissement dépendent principalement :

- de l'excédent de fonctionnement capitalisés et du FCTVA
- des subventions d'investissement
- des opérations d'ordre : provisions des investissements

recettes de la section d'investissement

La baisse constatée est due à :

- Diminution du FCTVA
- Diminution du virement de la section fonctionnement
- Diminution des subvention (-200 000€ DETR décision préfecture)



Les recettes d'investissements

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DEPUIS 2020

2020-2025 : Délégation préfectorale
N° 2020-2025-DE-DEL15-02-2026-DE
Date de réception : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
OPERATIONS D'ORDRE	210 365 €	1 114 847 €	312 790 €	226 858 €	327 868 €	530 119 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 805 214 €	402 835 €	1 316 586 €	358 973 €	1 273 220 €	650 921 €
SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	193 983 €	468 798 €	283 692 €	220 025 €	574 374 €	220 545 €
TOTAL RECETTES	2 209 562 €	1 986 480 €	1 913 068 €	805 856 €	2 175 462 €	1 401 585 €

Entre le CA 2020 et le Budget 2025:

- Une moyenne annuelle de 1 750 000 € de recettes d'investissement
- Un taux de subventionnement moyen de 25 %

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les orientations budgétaires 2025

LA STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE DE LA COMMUNE

- Au regard du contexte économique actuel, le maintien de la stratégie financière engagé depuis le début de ce mandat est indispensable pour assurer les grands équilibres financiers de la ville.
- **Celle-ci se décompose en 4 objectifs :**
 - **Objectif 1** : Contenir les dépenses de fonctionnement
 - **Objectif 2** : Poursuivre l'optimisation de l'organisation et des activités des services
 - **Objectif 3** : Adapter nos investissements à nos besoins essentiels en fonction de nos capacités financières
 - **Objectif 4** : Agir pour contenir le niveau d'endettement de la commune à un taux raisonnable

Les orientations budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de mise en ligne : 27/02/2026

Un budget difficilement évaluable au regard de l'instabilité politique

En raison des contraintes extérieures économiques, politiques ou géopolitiques, les moyens de l'Etat disponibles pour envisager un accompagnement plus soutenu des collectivités continuent de rester limités.

Par ailleurs, la hausse de la masse salariale faiblement compensée, l'évolution de carrière des agents, la hausse des coûts de l'énergie, des assurances et des matières premières absorbent les maigres augmentations des dotations de l'Etat.

La volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité locale, qui ne progressera pas, l'augmentation des bases décidée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances examinée au Parlement, limitera les possibilités de développer davantage notre offre de service.

Les orientations budgétaires

Le fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Les orientations budgétaires 2026

HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

LES RECETTES

Dotations de l'Etat

Stabilité des dotations de l'Etat

Stabilité des dotations conforme au annonce du PLF 2026 .
Idem pour la DSU et la DSR.

Produits des services

Prise en compte des effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat des ménages

Stabilité attendue

Fiscalité directe locale

Une fiscalité qui évolue par le seul biais des bases (indexées sur l'inflation à fin novembre)

Pas de hausse des taux et variation nominale des bases soumis au taux d'inflation.

Les orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de réception : 27/02/2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La commune de Clarensac ne **prévoit aucune augmentation des taux des impôts directs locaux**
- Compte tenu de l'incertitude politique et la situation très dégradée des finances publiques nationales, l'évolution des recettes en provenance de l'Etat resteront modérée voire faible pour l'année 2026. En effet, même si la Dotation de Solidarité et de Cohésion Urbaine a tendanciuellement une évolution positive proche de l'inflation, son montant ne représente qu'un quart des recettes annuelles et ne saurait, à lui seul compenser les hausses de la masse salariale et des charges communales.
- L'attractivité grandissante des activités périscolaires et extra scolaires dopent les recettes de participation.

Les orientations budgétaires 2026

HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

LES RECETTES

📄 Perspectives 2025 et 2026 par chapitre
(recettes réelles)

	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025	PREV 2026	PREV 2027
ATTENUATIONS DE CHARGES	122 545 €	88 993 €	49 311 €	65 025 €	91 626 €	75 533 €	60 000 €	50 000 €
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	178 995 €	290 613 €	266 734 €	349 247 €	397 971 €	446 779 €	410 000 €	400 000 €
IMPOTS ET TAXES	2 298 096 €	2 445 558 €	2 467 781 €	178 367 €	254 458 €	130 398 €	265 000 €	270 000 €
Fiscalité locale				2 511 338 €	2 582 685 €	2 751 783 €	2 700 000 €	2 700 000 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 194 324 €	1 123 920 €	1 219 802 €	1 250 948 €	1 214 006 €	1 373 578 €	1 300 000 €	1 350 000 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	11 386 €	9 596 €	5 990 €	14 541 €	12 210 €	37 752 €	12 000 €	13 000 €
PRODUITS FINANCIERS		4 €	4 €	0 €		4 108 €	0 €	0 €
PRODUITS SPECIFIQUES				11 816 €	109 571 €	18 413 €	30 000 €	30 000 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 805 347 €	3 958 686 €	4 009 622 €	4 381 280 €	4 662 527 €	4 838 342 €	4 777 000 €	4 813 000 €

Les orientations budgétaires 2026

Préfecture de la Région de Bruxelles-Capitale
Département des Finances
N° 2025-0001-002 - 2025-DEL15-02-2026-DE
Mise en ligne : 27/02/2026
Date de clôture : 27/02/2026

HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

LES DEPENSES

Charges à caractère général

Détente attendue du contexte inflationniste

Un plan de modération des dépenses sera mis en place

Charges de personnel

Application des mesures réglementaires intervenues en cours d'année 2025 et hausses des cotisations.

La masse salariale verra une élévation à la hausse.

Autres dépenses de gestion

Subventions aux associations, CCAS et crèche

Continuité de l'externalisation de certains services et maintien du niveau des subventions aux associations

Endettement

Poursuite de la maîtrise de notre endettement

Capacité d'emprunt modérée pour la réalisation d'un gros projet structurant

Les orientations budgétaires 2026

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de transmission : 02/02/2026
Date de publication : 02/02/2026

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractères générales:

- Elles devront être contenues au stricte nécessaire. Un plan de modération des dépenses sera mis en place

Les charges de personnels :

- la masse salariale sera à la hausse.
- Le remplacement des agents partis sera effectué et devrait alourdir son montant (PM)
- La diminution des emplois précaires est en cours
- La mise en place des mesures de qualité de vie sur une année entière est prise en compte.

Les autres dépenses de gestions courantes :

- L'externalisation de certaines tâches (entretien des bâtiments scolaires, espaces verts) va perdurer.
- Le montant des subventions aux associations sera adapté aux besoins exprimés par celles-ci ainsi qu'aux évènements exceptionnels prévisibles (anniversaire de création et organisations nouvelles)

Les orientations budgétaires 2026

HYPOTHESES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

LES DEPENSES

📖 Perspectives 2026 et 2027 par chapitre
(Les dépenses réelles)

	REAL 2020	REAL 2021	REAL 2022	REAL 2023	REAL 2024	REAL 2025	PREV 2026	PREV 2027
CHARGES A CARACTERE GENERAL	659 204 €	800 928 €	922 298 €	963 102 €	1 142 944 €	1 020 800 €	1 000 000 €	1 000 000 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 796 961 €	1 774 771 €	1 798 104 €	1 853 631 €	1 871 361 €	1 935 898 €	2 150 000 €	2 175 000 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	34 192 €	47 090 €	50 783 €	51 610 €	48 856 €	42 739 €	50 000 €	90 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	292 671 €	323 995 €	243 077 €	445 621 €	462 803 €	472 149 €	480 000 €	500 000 €
CHARGES FINANCIERES	150 626 €	107 310 €	83 015 €	79 618 €	76 170 €	72 670 €	69 702.87	66 105.15
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 182 €	560 €	8 709 €	435 €	179 €	64 €	100 €	120 €
DOTATIONS AMORTISSEMENTS					23 180 €	18 997 €	22 000 €	23 000 €
Total des dépenses réelles fonctionnement	2 937 836 €	3 054 654 €	3 105 987 €	3 394 016 €	3 625 492 €	3 563 316 €	3 702 100 €	3 788 120 €

Les orientations budgétaires

Les investissements

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

b. Les prévisions 2026

Les recettes d'investissement

Pour 2026, les recettes d'investissement seront constituées :

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 2 33 000 €. Elles pourraient être constituées entre autres de :

- Du virement de la section d'investissement 900 000 €
- Des opérations d'ordre entre sections, 382 000€
- Du fonds de compensation de la TVA, 200 000 €
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé, 647 000€
- Des subventions, 200 000 €
- Taxe aménagement 50 000 €

Les orientations budgétaires 2025

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront optimisées au maximum par la recherche de financements extérieurs : concours subventions Départementales, Régionales, de l'Etat et de l'Europe.

Nous allons également puiser dans les fonds de concours gérés par la Nîmes Métropole : des demandes ont déjà été initiées durant ce dernier trimestre.

- 2026 verra la réalisation de nombreux projets. Chaque chantier comportera un volet environnemental.
- Les dépenses seront optimisées au maximum afin d'utiliser l'argent du contribuable Clarensacois de manière efficiente.
- Le programme d'investissement prévisionnel s'élèvera à environ 1 750 000 d'euros

b. Les prévisions 2025

Les dépenses d'investissements

Pour 2025, les dépenses d'investissement seront constituées :

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 2 295 000 €

- Du remboursement de l'emprunt, 298 240 €
- Des subventions d'équipement versées (enfouissement), 88 000 €
- Des immobilisation corporelles (projets 2026) , 1780 000 €
- Des immobilisations en cours, 183 000 €

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Programme pluriannuel d'investissement

- *La programmation pluriannuelle d'investissements est un document prévisionnel qui permet d'anticiper et de mettre en cohérence les investissements de la collectivité sur plusieurs années.*
- **Quels projets d'ici 2028?**
- La mise en place du plan pluriannuel d'investissements permet une *évaluation chiffrée* des sommes à engager mais aussi permet aux élus d'identifier des priorités. Celles-ci peuvent évoluer d'une année sur l'autre.
- La traversée de ville par les routes départementales en est une avec l'amélioration de la mobilité en centre-bourg avec la tranche 2 réaliser budgétairement en 2026 et 2027. Il en va de la sécurité des piétons et de l'accessibilité de nos commerces et services publics.
- L'amélioration de la sécurité de la population est un enjeu majeur avec la modernisation des caméras de vidéoprotection et l'augmentation de son nombre.
- L'adaptation des anciens bâtiments à la nécessité d'économies d'énergies et à l'amélioration indispensable des services rendus au public continuera et sera étalée sur plusieurs années : ancien hangar et mairie.
- Le développement de nouveaux équipements nécessitant une forte mobilisation financière est envisageable (Salle polyvalente).
- La réalisation d'un plan arbre verra le jour dès 2026

Programme pluriannuel **d'investissement**

Ce programme est le fruit de nombreux arbitrages réalisés lors de la préparation budgétaire, pour répondre à plusieurs objectifs :

- Mener des projets pour toutes les politiques publiques,
- Réaliser les grandes priorités du mandat,
- Répondre aux obligations réglementaires,
- Bénéficier au plus grand nombre,
- Maîtriser les frais de fonctionnement de la Commune.

Nos marges de manœuvre, malgré le contexte inflationniste des dernières années, sont correctes. En effet, la bonne tenue des comptes de l'exercice 2025 et les prévisions 2026 laissent entrevoir une capacité d'investissement favorable. Il faut néanmoins garder une ligne de conduite très rigoureuse au niveau du fonctionnement. C'est dans cet état d'esprit que nous élaborons actuellement le Budget Primitif.

Programme pluriannuel d'investissement

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

HYPOTHESES DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS RETENUES POUR LES QUATRES PROCHAINES ANNEES (estimations et/ou devis)

PREVISION PROJETS	2026	2027	2028
Travaux de rénovation de la mairie	0 €	750 000 €	750 000 €
Maitrise d'œuvre mairie	50 000 €	50 000 €	50 000 €
AMO pour le projet mairie	15 000 €		
Achat bât et terrain pour services techniques zone des Grézas	300 000 €		
Cimetière : mur et l'ossuaire (et réduction des corps) +drain	45 000 €		
Rénovation des arènes	100 000 €	50 000 €	
Rénovation hangar à NONO	100 000 €	100 000 €	
MOE et conception pour la réno du hangar à NONO	20 000 €		
Local chasseur modulaire	25 000 €		
Moe pour la réfection du boulevard du jeu de boules	20 000 €		
Réfection de la voirie du boulevard du jeu de boules	60 000 €		
desimperméabilisation cours d'école MOBILIER	20 000 €	20 000 €	
ETUDE réfection route des bus devant collège	6 000 €		
Réfection route des bus devant collège	90 000 €		
Travaux d'enfouissement de la tranche 2 - place du village	110 000 €		
Place du village tranche 2		450 000 €	
Modification bordure chaussée : Bd Dougue inférieure	16 000 €		
Prolongement du trottoir de la rue des écoles	21 629 €		

Programme pluriannuel d'investissement

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

HYPOTHESES DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS RETENUES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNEES

PREVISION PROJETS	2026	2027	2028
Désordres pont Font de Sorbier avec Caveirac	0 €	50 000 €	
Toiture de la crèche	36 000 €		
Enrochement du fossé route de Nîmes	20 472 €		
Vitrail église	7 600 €		
Mobilier urbain : bancs, tables picnic, jeux enfants, racs vélos	40 000 €	30 000 €	30 000 €
Parc à vélo abrité pour le trambus	15 000 €		
Grilles expo festivités	2 000 €		
Serrures électroniques maternelle et maison pour tous	20 000 €	10 000 €	
Achat mat. informatique	12 000 €		
Outillage service technique	10 000 €		
achat moto PM	7 500 €		
achats fournitures et vêtements PM dont deux gilets PB	3 000 €		
Création bureau des élus + mobilier de la salle des mariages,	5 000 €		
Achat de mobiliers (mairie, foyer, sièges, etc)	30 000 €		
Mission SSI mise en conformité de l'école maternelle + PPMS	11 000 €		
Travaux de mise en conformité suite SSI PPMS	40 000 €		
Plan de maintenance et réparation des hydrants	20 000 €		
Changement du véhicule benne des ST	35 000 €		
Balayeuse de voirie	20 000 €		
Changement assiettes cantines	4 000 €		
Achat de matériel scolaire et périscolaire	10 000 €		

Programme pluriannuel d'investissement

Accusé de réception en préfecture
030-213000821-20260226-DEL15-02-2026-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

HYPOTHESES DE DEPENSES D'EQUIPEMENTS RETENUES POUR LES TROIS PROCHAINES ANNEES

PREVISION PROJETS	2026	2027	2028
Pose de climatisation école maternelle, motricité et bureau directrice	8 235 €		
Climatisation du CEC	4 600 €		
Création de WC adjaçant / en lieu et place de la chaufferie de l'école maternelle	5 000 €		
Achats des ENI écoles	10 000 €		
BAAVA x2	6 000 €		
video protection (achat caméras)	30 000 €	20 000 €	
Budget signalétique / panneaux réglementaires (dont Chasselas, Club ados, Bibliothèque, ...)	10 000 €		
Achat d'un coffre pour la régie de l'accueil	1 500 €		
Portail parc biodiversité + portillon PMR (barrières sélectives)	6 000 €		
Modification bordure trottoir Impasse Rieu	2 500 €		
Changement LED école maternelle + coin des arts	6 500 €		
Plan arbres et végétalisation du village	20 000 €		
Sonorisation de la salle des Chasselas	15 000 €		
Boite a livres	2 000 €		
Aires de jeu, dont parc de biodiversité	40 000 €		
Achat terrains communaux	100 000 €		
Révision du PLU (dont étude environnementale)	100 000 €		
Rénovation extérieur club ados	30 000 €		
TOTAL par an	1 744 536 €	1 530 000 €	830 000 €
	2 026	2 027	2 028

L'ensemble de ces projets sera réalisé afin d'assurer :

- Le meilleur service quotidien à l'ensemble de la population, en maîtrisant les coûts,
- L'entretien du patrimoine de la commune (voiries, bâtiments, matériel...),
- Le développement de Clarensac, à court, moyen et long terme, afin d'améliorer les conditions de vie des habitants.

NÎMES MÉTROPOLE ET CLARENSAC

LIENS FINANCIERS

NÎMES MÉTROPOLÉ ET CLARENSAC **LIENS FINANCIERS**

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées: DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité... Elle est réajustée à chaque transfert de compétences par la CLECT. Elle a été de 19292,80 en 2025, en baisse par rapport à 2024.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) – facultative pour les communauté d'agglomération : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est calculée selon plusieurs critères : potentiel fiscal des 4 taxes locales, revenu par habitant, population DGF, taux de logement social, nombre d'élèves, longueur de voirie... Elle a été de 44 181,95 € en 2025.
- Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). Un règlement mis à jour a été approuvé en 2017. Il a été réajusté en février 2019 et refondu en novembre 2022 avec la nouvelle gouvernance. La somme allouée à Clarensac est de 783 960 € maximum.
- Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) : créé en 2012, c'est un outil de péréquation horizontale entre collectivités locales. Le montant et la répartition de l'enveloppe de F.P.I.C. 2025 est de 102 224€ Fonds nationale péréquation recettes fiscales intercommunal

NÎMES MÉTROPOLÉ ET CLARENSAC

LIENS FINANCIERS

MODALITÉS DE PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

- La loi de finances pour 2022 prévoyait dans son article 109 l'obligation de reversement par les communes d'une part de la taxe d'aménagement (TA). La loi de finances 2023, par un amendement, est venue nuancer cette obligation en la rendant facultative.

- Nîmes métropole a délibéré préalablement à cette LFI 2023 en validant le principe d'un reversement à 1% en 2022 et 2023.

La commune a délibéré lors du conseil municipal du 1 décembre 2022) sur le vote de la convention prévoyant les modalités de reversement (612.05€ en 2024)

Pourcentage de reversement 2024 : 2,5%

Pourcentage de reversement 2025 : 3,5%

Pourcentage de reversement 2026 et au-delà : 5%.

Service ADS :

La commune s'est vue prélever 17 093 € dans le cadre du traitement des dossiers du droits du sol (ADS)